Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Mairie de Garancières
Madame Ghislaine LESADE
Maire
Place de la Mairie
78890 GARANCIERES

N/Réf : RK/HM/CQ – 013.2025
Objet : Modification n°2 du PLU de Garancières
Dossier suivi par : Henry MAILLARD,
Responsable de pôle développement des entreprises et compétences
* : henry.maillard@cma-idf.fr

Versailles, le 3 mars 2025.

Madame le Maire,

Par courrier en date du 20 février 2025, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Garancières conformément aux articles L.121-4 et L.122-6 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre Service de Développement Economique et Territorial, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet de modification. Ces modifications qui nous ont été soumises seront sans incidence pour l'exercice des activités artisanales.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Le Service de Développement Economique et Territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis BUSSIÈRE
Président de la CMA Ile-de-France
Par délégation, Le Président de la CMA des Yvelines

Ronan KERAUDREN